

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

relatif à une demande de crédit concernant l'installation d'un toboggan aquatique à la piscine du Locle

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### Historique

Inaugurée dans les années 60, la piscine du Locle reste sans aucun doute une des plus belles piscines du canton. Un environnement exceptionnel, une grande surface de repos et des bassins performants en font une infrastructure sportive et de détente largement appréciée par la population de toute la région.

Depuis quelques années pourtant, il apparaît judicieux d'apporter un certain renouveau aux installations existantes en y ajoutant un toboggan aquatique apportant ainsi à la piscine du Communal une attractivité supplémentaire et bienvenue.

Cet investissement est prévu au budget 2006 de la Ville du Locle suite à une initiative du vestiaire de la Croix-Rouge. En effet, à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la section locloise en 2006, le comité de la Croix-Rouge du Locle a décidé d'offrir un montant de **30'000.-- francs** destiné à la mise en place d'un toboggan aquatique à la piscine du Communal. Ce don conséquent est lié toutefois au fait que cette nouvelle attraction soit inaugurée avant les vacances d'été 2006.

Parallèlement, et sans que des contacts aient été pris préalablement, un groupe de citoyens s'est proposé pour la recherche de dons dans le but également de construire un toboggan à la piscine. C'est donc une première que nous vous proposons pour la concrétisation de ce beau projet. Une collaboration tripartite composée d'une association, d'un groupe de citoyens loclois et d'une collectivité publique.

Il est important de signaler que ce projet rencontre un bel enthousiasme en Ville du Locle. Certains enfants n'ont pas hésité à casser leurs tirelires et précisons également que les classes de l'école primaire organiseront plusieurs actions ce printemps afin de récolter des fonds.

## Sécurité

L'escalier d'accès au toboggan étant proche du bassin des 80 cm, la surveillance sera relativement aisée pour les gardiens qui auront une bonne vue d'ensemble. L'escalier sera muni de garde-corps d'une hauteur de 130 cm pour plus de sécurité. Il a été renoncé à un feu rouge et vert pour le départ du toboggan, les usagers ne le respectant de toute façon pas. Une barre de départ sera fixée sur le bac de départ obligeant ainsi l'utilisateur à s'allonger pour glisser dans le toboggan. L'arrivée se fait dans un couloir d'arrêt-sortie d'une longueur d'env. 7 m et d'une profondeur de 20 à 25 cm, donc sans danger pour les enfants.

## Emplacement du toboggan

Nous vous remettons ci-joint une photo-montage ainsi que différentes coupes qui vous situent l'endroit prévu pour ce toboggan. Le Sud-Est des bassins actuels (côté camping TCS) apparaît clairement comme la meilleure solution. Vous constaterez que l'arrivée se fait dans un bassin séparé, ne diminuant ainsi pas la surface destinée aux non-nageurs. Précisons que les alentours du toboggan seront arborisés et que l'on ne pourra y accéder que depuis les bassins actuels.

## Coûts et éléments techniques

Après étude de différentes offres (deux maisons ont été mises en concurrence), c'est un toboggan d'une longueur de 72,35 mètres qui a été retenu. Le départ sera à une hauteur de 6,50 m et l'escalier sera relativement proche des bassins actuels. La pompe sera installée au fond du bassin des 5 m avec protection.

L'entreprise choisie est une maison de Morat dont le directeur nous a fait une excellente impression tant au niveau de sa disponibilité que de la qualité du projet présenté. Le coût s'est bien entendu également avéré déterminant. Pour une réalisation plus attrayante que son concurrent, c'est un prix moins élevé de près de 17% qui nous est proposé.

Le coût total de ce toboggan aquatique se répartit ainsi:

Toboggan	Fr. 181'300.--
Pompe et installation	Fr. 24'000.--
Electricité	Fr. 5'600.--
Maçonnerie	Fr. 56'200.--
Plantations	Fr. 6'100.--
Divers et imprévus (y.c. 1% du service financier)	Fr. 10'000.--
	-----

Coût total du projet	Fr. 283'200.--
----------------------	----------------

./. participation de la Croix-Rouge du Locle	Fr. 30'000.--
./. dons récoltés au 20.01.06	Fr. 22'000.--
	-----

Montant à charge de la Ville du Locle (TTC)	<b>Fr. 231'200.--</b>
	=====

De plus, une demande de subvention a été faite au service cantonal des sports. Un préavis favorable à hauteur de 10% a été évoqué. Nous sommes en attente d'un courrier définitif.

C'est donc un montant de 283'200.-- francs que nous vous demandons de voter pour ce projet de toboggan. Il faut savoir également que la récolte des dons se poursuivra jusqu'au mois de juin 2006 et que ces montants sont considérés comme subvention. Précisons que ce crédit extra-budgétaire était prévu dans le budget 2006.

### **Frais de fonctionnement**

Concernant les frais de fonctionnement, le nouveau toboggan n'engendrera pas de coûts supplémentaires au niveau du personnel. En effet, au vu de l'emplacement de celui-ci, les gardiens pourront surveiller les usagers depuis leur position habituelle. Il faudra bien entendu être vigilant notamment au début de son utilisation afin de discipliner les utilisateurs. Aucun apport supplémentaire d'eau ne sera nécessaire puisque nous aurons un système en circuit fermé. Enfin, concernant le surcoût énergétique lié à la pompe, celui-ci devrait être modeste et avoisiner les 15.-- francs par jour ouvrable.

Les prestations du service des finances s'élèvent à 1% du montant du crédit, à savoir 2'300.- francs.

### **Conclusion**

Après plus de 40 ans d'exploitation, apporter un peu de nouveauté à la piscine du Communal est une bonne chose. La plupart des piscines identiques à la nôtre se sont dotées d'un toboggan ces dernières années et les nombreux échos entendus parmi la population de notre ville laissent entendre qu'il serait bon de dynamiser nos infrastructures. De plus, ce projet ne peut que servir l'image et la promotion de la Mère Commune.

Le don important de 30'000.-- francs de la Croix Rouge est une opportunité inespérée pour lequel nous exprimons toute notre reconnaissance. La recherche de dons faite par des citoyens loclois montre bien l'intérêt général pour ce projet et nous tenons également à les remercier très sincèrement pour tout leur travail.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le présent rapport et voter l'arrêté ci-dessous :

Arrêté

concernant une demande de crédit pour l'installation d'un toboggan aquatique à la piscine du Communal

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2006,  
Sur la proposition du Conseil communal

a r r ê t e :

- Article premier.- Un crédit de 283'200.- francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'installation d'un toboggan aquatique à la piscine du Communal
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte No 506.267.
- Art. 3.- La dépense sera amortie au taux de 8,5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Le Locle, le 8 février 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :                      Le secrétaire :

D. de la Reussille

J.-P. Franchon